

## Annexe

### Procédure pour l'inscription à la formation « Collège au cinéma en Seine-Saint-Denis »

C'est le/la chef.fe d'établissement qui procède à l'inscription collective des enseignant.e.s au stage du Plan Académique de Formation, prévu les 10, 12 et 17 octobre 2023, qui comprend la projection des films du programme ainsi que des interventions en lien. Cette formation est organisée par Cinémas 93 en partenariat avec la Daac.

**La campagne d'inscription sur Gaia sera ouverte du 1<sup>er</sup> septembre au 14 septembre 2023.**

NB : Aucune inscription ne pourra être prise en compte au-delà de cette date.

L'inscription à la formation par le/la chef.fe d'établissement a lieu en parallèle de l'inscription des classes au dispositif, une demande qui est faite en ligne par le/la coordonnateur.rice cinéma du collège sur le site de Cinémas 93 : <https://www.cinemas93.org/page/inscriptions-college-au-cinema>

L'inscription à cette formation est **obligatoire** pour participer à l'opération « Collège au cinéma », pour **un.e enseignant.e au minimum par établissement, et dans la limite d'un.e enseignant.e par classe inscrite.**

> Pour inscrire les enseignant.e.s sur Gaia, deux étapes indispensables :

- 1) L'enseignant.e coordonnateur.rice est invité.e à compléter et transmettre ce présent document au/à la chef.fe d'établissement, afin de faciliter la saisie des professeur.e.s concerné.es :

Classe inscrite à Collège au cinéma	Nom et prénom des enseignant.e.s à inscrire à la formation
	1
	2
	3
	4
	5

- 2) Le/la chef.fe d'établissement est invité.e à se connecter sur GAIA RESPONSABLE, muni.e du code chef d'établissement, pour procéder à l'inscription (code en cours de création).